

# RailRoad Dice :

## La Foire Aux Questions (FAQ)

**Je suis le directeur d'une compagnie qui possède moins de quatre gares (c'est à dire, même aucune). Quel va être mon revenu pour ce tour ?**

*4 dés à placer derrière son paravent*

**J'ai construit des rails en montagne (en payant un dés supplémentaire), dois-je payer un surcoût lorsque j'y construit une gare ?**

*Non, ce surcoût est déjà payé car chaque gare compte comme un rail. Par contre si un joueur veut seulement construire une gare en montagne sans poser de rail dans le même tour, il devra payer le coût de 1 dé*

**Doit on compter les gares dans les cinq dés nécessaires à la connexion d'une nouvelle tuile ?**

*Oui, les gares comptent comme des rails. On peut donc par exemple, quitter une tuile où ont été construites seulement trois rails et deux gares.*

**Après le changement de joueur, le joueur suivant doit-il de nouveau payer un dé de plus pour la construction de rails en montagne s'il souhaite poursuivre une voie existante ?**

*Oui ! Le paiement compte seulement pour le tour d'un seul joueur. Il permet la construction en montagne d'une voie quelle que soit sa longueur, même sur des tuiles différentes. Les autres joueurs doivent ensuite le payer eux-mêmes. Il en va de même avec le joueur actuel pour les tours suivants quant il voudra à nouveau construire en montagne.*

**Puis-je placer un rail de sorte qu'il en rencontre un autre ?**

*Non, les dés de rails peuvent bien sûr se toucher, mais il est interdit de connecter la fin d'une voie d'un dé à un côté (perpendiculairement) d'un autre dé de rail.*

**Puis-je détourner l'utilisation d'une gare pour en faire un croisement de rails ?**

*Non. Il ne peut-y avoir qu'une seule voie menant à une gare et une seule voie en repartant.*

**Quant on construit un pont sur une zone d'eau on doit poser tous les rails le constituant pendant son tour de façon à ce que de chaque côté de la voie au moins un rail soit posé sur une case de campagne. Est il possible de construire une gare sur cette case, directement contiguë à une case d'eau ?**

*Oui. Les gares comptent aussi comme des rails, il est donc permis débiter et / ou de terminer un pont par une gare.*

**Si à la fin d'un tour de jeu, plus d'un joueur a le même nombre d'actions d'une même compagnie, qui en est le directeur ?**

*Si l'un d'eux était directeur au tour précédent, il reste directeur. Si la compagnie n'avait pas de directeur précédemment, le joueur le plus proche du premier joueur devient le nouveau directeur.*

**Dois-je effectuer les actions possibles : Toucher les revenus, lancer les dés « ? », acheter des actions, poser des rails et construire des gares seulement dans cet ordre ?**

*Non, le joueur actif peut choisir librement l'ordre des actions qu'il veut effectuer, et peut même ne pas en effectuer certaines. Les seules règles qui doivent être respectées c'est qu'on ne doit toucher les revenus et lancer les dés « ? » qu'une seule fois par tour, et qu'à la fin de son tour on ne doit avoir qu'un maximum de 5 dés devant son paravent.*